

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 16 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 9 Juillet 2024

Présents : Mmes BAILLEUL - CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ
Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, DUPONT, LEVEL
Absente excusée : Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 37 : Autorisation à ester en justice donnée à Me CAMBOT

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Commune a reçu une requête en référé déposée par Mr MAYSOUNAVE Claude.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté Maître CAMBOT Pierre afin qu'il représente la Commune lors des diverses audiences en lien avec cette affaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'habiliter à ester en justice.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **CHOISIT** Maître CAMBOT pour représenter la commune lors des audiences en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ